Envoyé en préfecture le 14/06/2023

Reçu en préfecture le 14/06/2023

Affiché le 15/06/2023

ID: 029-242900751-20230614-2023_035_BC-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU



Délibération N°2023-035-BC

Date de convocation : 7 juin 2023

Membres du bureau en exercice : 8 Présents : 8 Votants : 8

Subventions aux manifestations d'intérêt communautaire 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 du mois de juin à 17 heures, le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au pôle communautaire sous la présidence de M. Henri BILLON.

Mme HENAFF Marie Claire

M. JEZEQUEL Jean
M. BODIGUEL Robert
Mme GUILLERM Babeth
M. MIOSSEC Gilbert

M. DUFFORT Jean-Philippe

Absent(s) excusé(s)

Secrétaire de séance : M. BODIGUEL Robert

Participait aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Le Président rappelle que la Communauté de communes encourage et soutien le développement d'animations communautaires.

Ainsi, il est proposé d'accompagner les organisateurs dans la limite d'une enveloppe budgétaire annuelle globale pour l'année 2023 de 35 000 €.

Au regard des demandes formulées, il est proposé l'attribution des subventions suivantes :

- 2 000 € au profit de l'association Guim me fest pour l'organisation de la 1ère édition d'un festival de musique programmée le 14 octobre 2023.
- 1 000 € au profit de l'association UTMA pour l'organisation de l'Ultra trail des Monts d'Arrée qui s'est déroulé le 6 mai 2023.
- 2 000 € au profit de l'association l'Assomniak dans le cadre de l'organisation d'une fête dans le bourg de Saint-Cadou qui s'est déroulée le 6 mai 2023.
- 500 € au profit de l'association L'Oisellerie pour la 6ème édition du Carnaval qui s'est déroulé le 4 mars 2023.
- 2 000 € au profit du Comité de foire de Commana pour l'organisation du festival Kom 1 Roc'h qui s'est déroulé le 3 juin 2023.

Envoyé en préfecture le 14/06/2023

Recu en préfecture le 14/06/2023

Affiché le 15/06/2023

ID: 029-242900751-20230614-2023_035_BC-DE

- 2 000 € au profit du Comité des raids d'endurance équestre du Finistère pour l'organisation d'épreuves internationales sur le site de l'Equipôle du 28 au 30 avril 2023.
- 2 000 € au profit de l'association les Journées contre l'indifférence organisées à Lampaul-Guimiliau du 26 au 28 mai 2023.
- 450 € au profit de l'association Imagine la danse dans le cadre d'animations qui se sont déroulées à Landivisiau le 16 avril 2023.
- 2 000 € au profit du comité d'animation de Saint-Derrien pour l'organisation des Miroirs de feu qui se dérouleront le 8 juillet 2023.
- 600 € au profit de l'association Photos en poésie pour l'exposition 2023 organisée à Landivisiau du 13 mai à fin septembre 2023.
- 1 000 € à l'ASC de Plouvorn, pour l'organisation de la soirée St-Patrick qui s'est déroulée le 15 avril 2023.
- 2 000 € au profit de Lampaul Animation pour l'édition 2023 des Tombées de la nuit qui se déroulera les 7 et 13 juillet 2023.
- 1 600 € au profit du comité des fêtes de Locmélar pour l'organisation du championnat de Bretagne du contre-la-montre par équipe organisé le 1^{er} octobre 2023.
- 1 000 € au profit du comité des fêtes de Guimiliau pour l'organisation d'un festival d'été organisé le 19 août 2023.
- 500 € au profit de Lampaul-Guimiliau VTT pour l'organisation du championnat de Bretagne du contre-la-montre individuel qui s'est déroulé le 8 mai 2023.
- 1 500 € au profit de l'association Avel Lambader pour le spectacle « Son et lumière » programmé à Plouvorn du 27 au 29 juillet 2023.
- 300 € au profit de l'Association de course de côte Loc-Eguiner/Landivisiau qui a organisé une épreuve le 28 mai 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale ;

Vu l'avis de la commission d'attribution des subventions réunie le 06 juin 2023 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-07-34 en date du 16 juillet 2020 donnant délégation d'attribution au bureau communautaire ;

Après avoir entendu son rapporteur, M. le Président ;

Le Bureau communautaire, ayant délibéré à l'unanimité :

- Valide les subventions proposées ci-dessus pour les manifestions d'intérêt communautaire au titre de l'année 2023.

Pour extrait conforme au registre des délibérations, le 14 juin 2023.

Le Secrétaire de séance, Robert BODIGUEL.

Le Président, Henri BILLON.

